



MESSAGE D'ATTENTION SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

ESCROQUERIES AU

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)

Le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Il vise à mieux protéger les particuliers concernant le traitement de leurs données personnelles et à responsabiliser les professionnels. Ce règlement s'applique à toute organisation, publique ou privée, établie sur le territoire de l'Union européenne ou que son activité cible directement des résidents européens, dès lors qu'elle traite des données personnelles pour son compte ou en tant que sous-traitant.

A l'instar des phénomènes déjà signalés comme les Escroqueries à l'agenda accessibilité programmé (AD-AP ou encore ADAPT), aux faux ordres de virement internationaux (ou aux faux présidents) et ses déclinaisons (Faux ordres d'achat, fausse domiciliation bancaire, faux technicien de banque, etc...), des tentatives d'escroquerie au RGPD ont récemment fait leur apparition sur le territoire nationale

Mode Opérateur

Des sociétés peu scrupuleuses profitent de l'entrée en vigueur de ce règlement pour opérer du démarchage auprès des professionnels (entreprises, administrations, associations), parfois de manière agressive, afin de vendre un service d'assistance à la mise en conformité au RGPD.

Des mails, des courriers et même des fax sont adressés à des administrations, des entreprises ou à des collectivités territoriales, les invitant à se mettre en conformité avec le RGPD, soit :

- en appelant un numéro de téléphone, probablement surtaxé,
- en proposant des formations payantes (mais inexistantes),
- en tentant de récupérer de l'information (ingénierie sociale) vraisemblablement pour commettre ultérieurement des escroqueries,
- en tentant de vendre des dossiers de mise aux norms totalement faux.

📞 CONDUITE A TENIR

Faites preuve d'une vigilance accrue, les escrocs débordent de créativité pour vous «impressionner».

A réception de ce type d'appel téléphonique, **ne vous laissez par impressionner** par le ton agressif de votre interlocuteur et les propos parfois menaçants.

- ◆ **Vérifiez systématiquement l'identité des entreprises démarchieuses** qui, contrairement à ce que certaines peuvent prétendre, ne sont en aucun cas mandatées par les pouvoirs publics pour proposer à titre onéreux des prestations de mise en conformité au RGPD.
- ◆ **Vérifiez la nature des services proposés.** La mise en conformité au RGPD est une réelle démarche qui nécessite un véritable accompagnement par un professionnel qualifié, bien au-delà d'un simple échange téléphonique ou l'envoi d'une documentation.

📞 En cas de victimisation

Dans le cas où vous estimeriez avoir été lésé par ce type de démarchage abusif :

- **Adressez-vous à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)** ou à direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Lot (Cf Liste consultable ici :

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/coordonnées-des-DDPP-et-DDCSPP>)

Pour plus d'informations sur le sujet, consultez les sites suivants

Pratiques abusives « Mise en conformité RGPD » : comment s'en prémunir avec la CNIL et la DGCCRF ?

<https://www.cnil.fr/fr/pratiques-abusives-mise-en-conformite-RGPD-CNIL-DGCCRF>

Analyse d'un faux (arnaque au RGPD par fax)

<http://www.arcateg.fr/2018/06/27/analyse-dun-faux-arnaque-au-rgpd-par-fax/>